

## CAP EMPLOI 61 : Le parcours exemplaire de l'inclusion en milieu ordinaire d'un bénéficiaire déficient visuel



## Corentin déficient visuel, dessinateur et éco-concepteur.

Corentin C. souffre d'une déficience visuelle de naissance. Après des études menées en milieu ordinaire malgré cette déficience, Corentin a obtenu une Licence Professionnelle d'Eco-conception en contrat d'apprentissage. Corentin est autonome dans ses recherches d'emplois, mais a besoin d'accompagnement pour évoquer les adaptations de poste nécessaires liées à sa déficience visuelle ainsi que de parler de son handicap aux potentiels employeurs. Corentin manque d'assurance malgré son expérience professionnelle de formation en alternance.

Orienté par Pole Emploi vers Cap Emploi Ome, Corentin est accompagné alors par une déléguée Insertion en emploi. Cette dernière mobilise auprès d'un partenaire spécialiste des déficiences visuelles une Prestation d'Appui Spécifique Visuelle. Diligentée par le SIADV Normandie cette prestation permet alors, avec en appui le médecin traitant et l'ophtalmologue de Corentin, de déterminer les dispositifs et outils nécessaires à la compensation de son handicap.

Corentin alors prêt à s'engager résolument dans une vie professionnelle active a été embauché pour une mission de Travail Temporaire de 3 mois. Sa déléguée Cap Emploi fait une demande de prêt des outils de compensation identifiés, avec une installation réalisée sur le lieu de travail par le SIADV. Cela a procuré à Corentin un confort de travail dont il n'avait alors jamais bénéficié. Ces trois mois d'intérim lui ont donné la confiance en soit qui lui manquait et permis de démontrer qu'ainsi outillé il avait, compte tenu de sa formation initiale, une excellente employabilité.

Un stage d'un mois a ensuite été effectué, toujours avec le prêt de matériel. Convaincu que les dispositifs identifiés compensaient durablement le handicap de Corentin, la déléguée Cap Emploi a fait une demande d'intervention auprès de l'AGEFIPH afin de financer les outils définitifs, afin que Corentin puisse continuer à utiliser ses logiciels de dessin (pour ne pas perdre en dextérité et accompagner les évolutions techniques), puisse consulter / répondre aux offres d'emploi, être acteur de son insertion professionnelle.

Corentin a signé un CDI en janvier 2020, soit 10 mois après son 1er

## entretien Cap Emploi.

Le fait que son handicap soit plus un réel obstacle du fait de sa compensation, que la solution matérielle soit en sa possession, Corentin n'a eu aucune difficulté à aborder son handicap en entretien et à convaincre un employeur qu'un handicap compensé permet une parfaite employabilité.

CHEOPS 47 rue Eugène Oudiné 75 013 PARIS cheops@cheops-ops.org www.cheops-ops.org









Envoyé par



© 2020 CHEOPS